

HONORAIRES TRANSACTIONS HABITATION

A COMPTER DU 11/05/2025

TRANSACTION

HONORAIRES

Les honoraires d'agence sont à la charge Vendeur

L'assiette de calcul correspond au prix de vente hors honoraires

Prix de vente hors honoraires

Taux d'honoraires maximum correspondant

Inférieur à 50.000€

Forfait à 5 000€ TTC

Compris entre 50 001 et 100.000 € inclus

7 500 € TTC

Compris entre 100.001 et 200.000 € inclus

9 900 € TTC

Compris entre 200.001 et 350.000 € inclus

6 % TTC

Compris entre 350.001 et 800.000 € inclus

5 % TTC

Superieur à 800.001 € inclus

4 % TTC

TERRAINS A BATIR

9 900 TTC de la vente. En cas de division, un forfait de 3500 € sera appliqué par lot pour le conseil, les renseignements techniques, les démarches d'urbanisme et la commercialisation.

.
. .

Taux de TVA en vigueur 20%

TRANSACTION AGENCE LE BAIL
04bis Square des artistes 95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91

GESTION • LOCATION
04bis Square des artistes
95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91
location@agencelebaill.fr

CHRISTOPHE LE BAIL
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante
TEAM OSNY Siege social 12 Chaussée Jules César 95520 OSNY
SAS au capital de 400 000 € SIREN 912 742 996 RCS Pontoise
CPI : 9501 2022 000 054 510 CCI Paris Île de France
Garantie financière QBE Europe/NV – T: 110 000 €
Code APE 68,31Z
kwlebaill.fr @christophe.lebaill@kwfrance.com

TRANSACTION KW LE BAIL
12 chaussée Jules César
95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91

HONORAIRES RELATIFS À LA LOCATION

A COMPTER DU 11/05/2025

HONORAIRES DE LOCATION "BAIL D'HABITATION VIDE OU MEUBLÉ"

MONTANT TOTAL TTC

PROPRIETAIRE

Zone très tendue 15 €/m²
Zone tendue 13€/m²
Zone non Tendue 11€/m²

LOCATAIRE

Zone très tendue 15 €/m²
Zone tendue 13€/m²
Zone non Tendue 11€/m²

A* Honoraires de commercialisation, entremise, négociation, vérification du dossier du candidat locataire

$$(A) = (B) + (C)$$

$$(A) = (B) + (C)$$

B* Montant par m² de surface habitable des honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail

12 € / m² ou 10 €/m² ou 8€/m²

12 € / m² ou 10 €/m² ou 8€/m²

C* Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux

$$(A) = (B) + (C)$$

3 € / m²

Art 5 1989 : "La rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement, [...] est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires" liés aux visites, constitution du dossier, rédaction du bail et à l'état des lieux.

HONORAIRES DE LOCATION " BAIL D'HABITATION SECONDAIRE OU BAIL CIVIL"

PROPRIETAIRE

10 % TTC du montant du loyer annuel pour la durée du bail. Le montant ne pouvant être inférieur à 480€ TTC.

LOCATAIRE

10 % TTC du montant du loyer annuel pour la durée du bail. Le montant ne pouvant être inférieur à 480€ TTC.

Médiateur de la consommation : MEDIMMCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena, La Baule-Escoublac, France (44500).

TRANSACTION AGENCE LE BAIL
04bis Square des artistes 95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91

GESTION • LOCATION
04bis Square des artistes
95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91
location@agencelebaill.fr

TRANSACTION KW LE BAIL
12 chaussée Jules César
95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91

CHRISTOPHE LE BAIL
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante
TEAM OSNY Siège social 12 Chaussée Jules César 95520 OSNY
SAS au capital de 400 000 € SIREN 912 742 996 RCS Pontoise
CPI : 9501 2022 000 054 510 CCI Paris Île de France
Garantie financière QBE Europe/NV - T: 110 000 €
Code APE 68,31Z
kwlebaill.fr @christophe.lebaill@kwfrance.com

HONORAIRES TRANSACTIONS COMMERCES & ENTREPRISES

TAUX MAXIMUM APPLICABLE AU 11 mai 2025

	TTC	HT
Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur/repreneur sauf mention contraire		
COMMERCES		
FONDS DE COMMERCE Cession des titres : honoraires calculés sur la valeur du FDC	10 % (avec minimum de 12.000 €)	8,33% (avec minimum de 10.000 €)
DROIT AU BAIL (DAB) PAS DE PORTE (PDP)	Valeur la plus haute entre 10 % du montant et 12 % du loyer triennal (avec minimum de 12.000 €)	Valeur la plus haute entre 8,33 % du montant et 10 % du loyer triennal (avec minimum de 10.000 €)
VENTE MURS COMMERCIAUX	10 % (avec minimum de 12.000 €)	8,33% (avec minimum de 10.000 €)
LOCATION SUIVANT BAIL DEROGATOIRE (PRECAIRE < 36 MOIS) LOCATION BAIL 3/6/9 ans	12 % du loyer de la période (avec minimum de 3.600 €) 12 % du loyer triennal (avec minimum de 12.000 €)	10 % du loyer de la période (avec minimum de 3.000 €) 10 % du loyer triennal (avec minimum de 10.000 €)
ENTREPRISES		
FONDS DE COMMERCE OU TITRES DE SOCIETE	10 % (avec minimum 20.000 €)	8,33 % (avec minimum 16.666,67 €)
IMMOBILIER D'ENTREPRISE : BUREAUX ET LOCAUX D'ACTIVITÉ		
LOCATION	15 % HT du loyer annuel (charge preneur) + 15 % HT du loyer annuel (charge Bailleur) (avec un minimum de 3.000 € HT)	
VENTE	8,4 % (avec minimum de 12.000 €)	7 % (avec minimum de 10.000 €)
Taux de TVA en vigueur 20%		

TRANSACTION AGENCE LE BAIL
04bis Square des artistes 95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91

TRANSACTION KW LE BAIL
12 chaussée Jules César
95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91

GESTION ■ LOCATION
04bis Square des artistes
95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91
location@agenceleail.fr

CHRISTOPHE LE BAIL
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante
TEAM OSNY Siege social 12 Chaussée Jules César 95520 OSNY
SAS au capital de 400 000 € SIREN 912 742 996 RCS Pontoise
CPI : 9501 2022 000 054 510 CCI Paris Île de France
Garantie financière QBE Europe/NV - T : 110 000 €
Code APE 68,31Z
kwleail.fr @christophe.lebail@kwfrance.com

HONORAIRES RECHERCHE DE BIENS

A COMPTER DU 01/05/2025

TRANSACTION

HONORAIRES

Les honoraires d'agence sont à la charge acquéreur

L'assiette de calcul correspond au prix de vente hors honoraires

Prix de vente hors honoraires

Taux d'honoraires maximum correspondant

Inférieur à 1 500 000 € inclus

3 % TTC

Compris entre 1.500.001 et 2.500.000 € inclus

2,5 % TTC

Supérieur à 2.500.000 €

2 % TTC

Taux de TVA en vigueur 20%

La rémunération est calculée en fonction du prix net vendeur d'acquisition, soit hors frais d'intermédiation et hors frais de notaire. Cette rémunération sera due dès lors que le MANDANT acquiert un bien immobilier pendant la validité du présent mandat au travers de la signature d'un compromis de vente ou d'un contrat de reservation en VEFA, ainsi que pendant une période de 12 mois suivant la résiliation éventuelle du présent mandat pour un bien par AGENCE LE BAIL pendant la validité du présent mandat.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 73 du Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972, cette rémunération, à la charge exclusive de l'acquéreur, sera due à la constatation par acte authentique de l'acquisition susmentionnée. Son règlement sera effectué directement par le notaire auprès de AGENCE LE BAIL, ce à quoi le MANDANT s'engage.

Dans le cas où le MANDATAIRE percevrait une rémunération de la part d'un professionnel de type promoteur (achat d'un bien en Vente en l'État Futur d'Achèvement) ou par le professionnel de l'immobilier (achat d'un bien en Inter-Cabinet), le MANDANT n'est tenu de rémunérer le MANDATAIRE qu'à concurrence de la différence entre la rémunération perçue par le MANDATAIRE et celle due au titre du présent mandat.

TRANSACTION AGENCE LE BAIL

04bis Square des artistes
95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91

GESTION • LOCATION

04bis Square des artistes
95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91
location@agencelebaill.fr

CHRISTOPHE LE BAIL

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante
TEAM OSNY Siège social 12 Chaussée Jules César 95520 OSNY
SAS au capital de 400 000 € SIREN 912 742 996 RCS Pontoise
CPI : 9501 2022 000 054 510 CCI Paris Île de France
Garantie financière QBE Europe/NV - T : 110 000 €
Code APE 68,31Z
kwlebaill.fr @christophe.lebaill@kwfrance.com

TRANSACTION KW LE BAIL

12 chaussée Jules César
95520 OSNY
Tél. : +33 (0)1 30 38 23 91